

L'inclusion
du handicap
commence avec vous,
avec moi, avec chacun
et chacune
d'entre nous

Un monde adapté à chaque enfant

RÉSUMÉ

Politique et stratégie
d'inclusion du handicap
2022-2030

La reproduction de toute partie de cette publication requiert une autorisation.

Pour plus d'informations sur les droits d'utilisation, veuillez contacter :
Disability Section, UNICEF 3 United Nations Plaza New York, NY, 10017, États-Unis.
Courriel : disabilities@unicef.org

Photographies de couverture : UNICEF/UN0445941/Karimi, UNICEF, UNICEF/UN0425729/Sokol,
UNICEF/UN0503557/Willocoq, UNICEF/UN0361874/Arcos,
UNICEF/UN0256308/Ryeng, UNICEF/UNI277684/EI-Dalil



L'inclusion du handicap est essentielle

Chaque enfant a le droit de grandir en se sentant heureux, aimé et en sécurité, le droit de jouer avec ses camarades et d'apprendre à leurs côtés, le droit de trouver sa place dans le monde et de se sentir valorisé, dans sa famille, à l'école et au sein de sa communauté.

Pourtant, de nombreux enfants ont de grandes difficultés à réaliser ces droits. Chaque jour, 240 millions d'enfants handicapés, soit 10 % des enfants dans le monde, se heurtent à divers obstacles qui entravent leur pleine participation à la société sur un pied d'égalité avec les autres.

Les obstacles liés à la mobilité ou à la communication peuvent empêcher les enfants en situation de handicap de jouer avec leurs camarades, de se rendre à l'école ou de bénéficier de la vaccination de routine, d'une aide médicale, voire d'un soutien d'urgence durant une crise. La stigmatisation et la discrimination constituent également des entraves susceptibles de conduire à un isolement accru, à des troubles de santé mentale, à la négligence et à la violence.

L'inclusion du handicap commence lorsque chacun et chacune d'entre nous contribue à éliminer les obstacles physiques, comportementaux et communicationnels auxquels se heurtent les personnes concernées, y compris dans le contexte de la fracture numérique.

La vision de l'UNICEF est la création d'un monde adapté à chaque enfant. Mus par notre engagement à ne laisser aucun enfant de côté, nous plaçons l'inclusion au cœur de notre action.

Les données appellent à l'action

L'inclusion du handicap n'est pas une nouveauté pour l'UNICEF qui, depuis plus de dix ans, accorde à ce domaine de travail une attention croissante. En 2021, nous avons publié l'analyse statistique la plus complète à ce jour sur les enfants handicapés, laquelle a révélé que 240 millions d'entre eux sont encore laissés de côté.

Par rapport aux enfants non handicapés, les enfants en situation de handicap sont :

49%

plus susceptibles de **n'avoir jamais fréquenté un établissement scolaire**

34%

plus susceptibles de **souffrir d'un retard de croissance**

25%

plus susceptibles de **souffrir d'émaciation**

41%

plus susceptibles de **se sentir victimes de discrimination**

51%

plus susceptibles de **se sentir malheureux**

L'ampleur des privations, de la discrimination et du manque d'espoir en l'avenir que vivent les enfants handicapés montre clairement que les sociétés n'investissent pas suffisamment dans la réalisation des droits humains les plus fondamentaux de tous les enfants. Et la pandémie de COVID-19 n'a fait qu'aggraver cette situation.

L'inclusion des enfants handicapés dans tous les aspects de la vie doit être une priorité pour chacun et chacune d'entre nous. Si nous leur procurons un environnement favorisant leur pleine participation, leur énergie, leurs talents et leurs idées auront un impact positif sur les familles et les communautés dans le monde entier.

L'UNICEF montre la voie

Depuis l'adoption en 2008 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), l'inclusion du handicap est devenue une partie intégrante des programmes de développement et de défense des droits humains, et bénéficie d'un soutien et d'un investissement accrus de la part de la communauté internationale.

Fort d'une présence dans 190 pays, l'UNICEF jouit d'une position privilégiée pour faire progresser l'inclusion du handicap dans le monde entier. Il est un partenaire de confiance non seulement pour les gouvernements nationaux, mais également pour les donateurs, les chercheurs, la société civile locale et internationale, ainsi que le secteur privé.

Au sein du système des Nations Unies, l'UNICEF possède un mandat intersectoriel unique et un avantage comparatif qui réside dans sa capacité à attirer l'attention et à investir dans la programmation, l'établissement de standards pour la recherche et la mobilisation de ressources dans tous les contextes, secteurs et conjonctures politiques, afin de faire évoluer les normes et de promouvoir l'inclusion de tous les enfants.



Présentation de la Politique et stratégie d'inclusion du handicap de l'UNICEF

L'UNICEF a élaboré une Politique et stratégie d'inclusion du handicap (DIPAS) en vue de fournir aux enfants handicapés un soutien et des services inclusifs dans leurs communautés, et d'intégrer la prise en compte du handicap dans tous les aspects de notre travail et du monde dans lequel nous vivons.

L'inclusion du handicap n'est pas une priorité nouvelle pour l'UNICEF, qui l'a inscrite dans son Plan stratégique 2022-2025 et accorde à ce domaine de travail une attention croissante depuis plus de dix ans. Cette Politique et stratégie d'inclusion du handicap est guidée par la CDPH, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap.

Si, dans chacun de ses secteurs thématiques, l'UNICEF accomplit d'ores et déjà des progrès vers la réalisation de ses engagements en faveur de l'inclusion du handicap, la DIPAS apporte une feuille de route pour la coordination intersectorielle allant au-delà de notre Plan stratégique 2022-2025. Cette feuille de route nous indique la manière dont nous pouvons renforcer l'accès aux services dans les communautés en travaillant conjointement, de manière stratégique, dans les différents secteurs. Unis dans l'action, nous obtiendrons des résultats plus efficaces et plus efficaces pour les enfants handicapés. La DIPAS pose ainsi les fondements de la création de communautés véritablement inclusives.

La DIPAS s'applique également à l'environnement interne de l'UNICEF, et propose des stratégies institutionnelles globales visant à lui permettre de devenir un modèle d'inclusion et de diversité sur ses lieux de travail, ainsi qu'un chef de file mondial de l'inclusion du handicap.

Vision

La DIPAS définit un cadre pour la concrétisation de l'ambition de l'UNICEF consistant à bâtir un monde plus inclusif d'ici à 2030, un monde où tous les enfants, notamment ceux en situation de handicap, vivront dans des communautés inclusives et sans entraves, et où les enfants handicapés seront pris en compte et soutenus à chaque étape de leur vie, afin qu'ils puissent réaliser leurs droits et participer pleinement à la société.



Objectifs

1. Les enfants handicapés sont reconnus comme étant les meilleurs défenseurs de leurs droits, dotés de moyens d'agir et considérés comme essentiels au développement et à la pérennisation de l'inclusion.
2. Les enfants handicapés reçoivent le soutien dont ils ont besoin tout au long de leur vie afin de vivre en autonomie et d'être inclus au sein des communautés.
3. Les enfants handicapés grandissent dans des environnements propices, où ils ont accès à des ressources et à des opportunités pour réaliser leur plein potentiel.
4. Les enfants et les personnes handicapés bénéficient de la part de l'UNICEF d'un éventail complet de programmes et d'investissements organisationnels qui prennent en compte l'inclusion et la diversité.

Outre son objectif de bâtir des communautés inclusives, l'UNICEF vise également à devenir un modèle d'inclusion et de diversité sur ses lieux de travail, ainsi qu'un catalyseur mondial de l'inclusion du handicap.

Vision

Tous les enfants, notamment ceux en situation de handicap, vivent au sein de communautés inclusives et sans obstacles, où les personnes handicapées sont prises en compte et bénéficient, tout au long de leur vie, d'un soutien pour réaliser et défendre leurs droits, et pour participer pleinement et concrètement aux activités de leur communauté.

Objectifs

Les enfants handicapés sont reconnus comme étant les meilleurs défenseurs de leurs droits, dotés de moyens d'agir et considérés comme essentiels au développement et à la pérennisation de l'inclusion.

Les enfants handicapés reçoivent le soutien dont ils ont besoin tout au long de leur vie afin de vivre en autonomie et d'être intégrés au sein des communautés.

Les enfants handicapés grandissent dans des environnements propices, où ils ont accès à des ressources et à des possibilités de réaliser leur plein potentiel.

Les personnes et les enfants handicapés bénéficient de la part de l'UNICEF d'un éventail complet de programmes et d'investissements organisationnels qui prennent en compte l'inclusion et la diversité.

Priorités stratégiques intersectorielles

Prévention de la stigmatisation, de la discrimination, de la négligence et de la violence à l'égard des enfants handicapés et promotion de la diversité et de l'inclusion.

Inclusion du handicap dans les infrastructures, les services, les programmes et les plateformes de coordination.

Accès à des services de proximité intégrés de soins et de soutien.

Accès aux technologies d'assistance et aux services connexes.

Inclusion du handicap dans les actions menées dans les contextes humanitaires et fragiles et les situations d'urgence.

Participation pleine et significative des personnes handicapées.

Stratégies

Programmatiques

Coordination intersectorielle

Données et recherche

Renforcement des systèmes inclusifs

Innovation

Plaidoyer, mobilisation des communautés et changement comportemental et social

Action humanitaire

Organisationnelles

Accessibilité et aménagements raisonnables

Technologies de l'information et de la communication

Architecture et capacités institutionnelles

Approvisionnement

Communication et plaidoyer

Facteurs de réussite

Partenariats

Financement et mobilisation des ressources

Leadership, responsabilité et coordination

Résultat

L'UNICEF promeut une inclusivité dynamique, en acceptant les personnes et les cultures dans toute leur diversité

L'importance des partenariats

Nous sommes conscients que nous ne pouvons concrétiser seuls une ambition de cette ampleur, laquelle devra s'appuyer sur un engagement solide et un leadership stratégique au sein de l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies, ainsi que sur des partenariats avec des organisations de personnes handicapées, les gouvernements, la communauté des donateurs, le secteur privé et la société civile. Pour ce faire et ainsi aider tous les enfants, en situation de handicap ou non, et leurs familles, à vivre dans leur communauté et à participer pleinement à ses activités, il nous faudra non seulement mettre à profit les relations déjà établies, mais également nouer de nouvelles collaborations.

Les partenariats revêtent une importance d'autant plus cruciale pour la DIPAS qu'ils ont joué un rôle clé lors de son élaboration, puisque cette dernière s'est adossée à un processus consultatif auquel ont pris part des membres du personnel de l'UNICEF dans plus de 80 pays, des experts externes issus d'organisations de personnes handicapées, des partenaires d'exécution, des organismes des Nations Unies, des gouvernements

et surtout, des enfants et des jeunes en situation de handicap. Les engagements pris par l'UNICEF et d'autres acteurs durant le Sommet mondial sur le handicap 2022 ont également orienté ce travail d'élaboration.

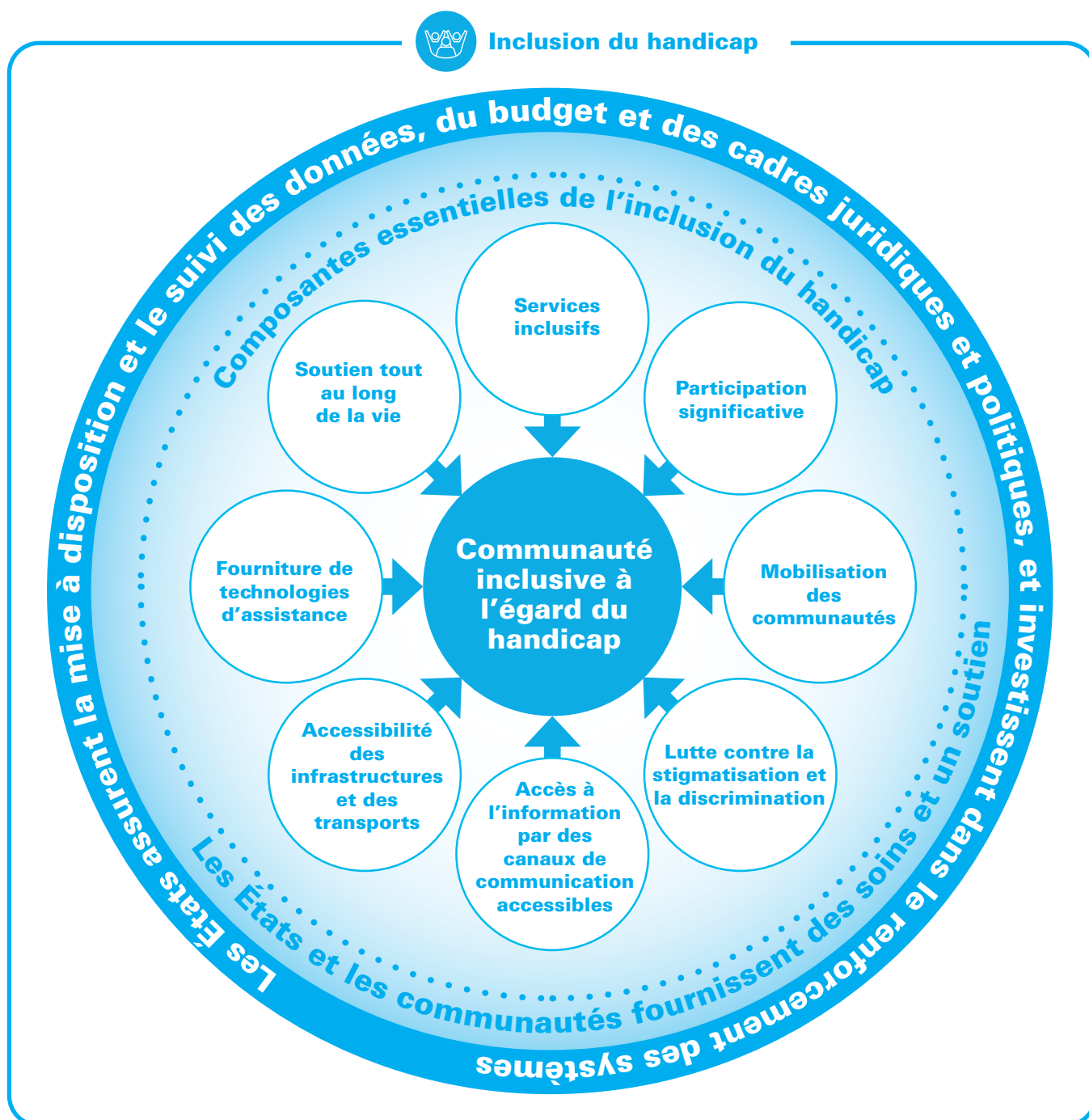
L'UNICEF aidera ses partenaires à renforcer les capacités de leur personnel de sorte qu'ils puissent procéder à une évaluation des besoins en matière d'accessibilité, établir une prise en charge efficace et fournir des services de proximité équitables. Nous renforcerons nos investissements, nos partenariats et notre assistance technique afin d'appuyer les gouvernements dans la réalisation de l'accès universel à des services intégrés. Ces mesures permettront de garantir l'accès des enfants handicapés au soutien et aux soins dont ils ont besoin, au sein de leur communauté.



Comment bâtir une communauté inclusive au regard du handicap

L'UNICEF a un rôle essentiel à jouer dans le renforcement des éléments nécessaires à la création de communautés inclusives au regard du handicap, ainsi que dans la création d'environnements propices et accessibles indispensables et dans leur suivi.

Cette démarche requiert des stratégies multiples et se recoupant, conçues pour intégrer et coordonner l'inclusion du handicap dans tous nos domaines de travail et dans les activités de nos partenaires.



Concrétiser notre ambition à l'aide d'une double approche

La réalisation de notre ambition nécessitera un engagement en faveur de l'inclusion du handicap et des actions concrètes de la part de chacun et chacune d'entre nous. Cet engagement empruntera deux voies complémentaires pour promouvoir l'égalité d'accès des personnes handicapées aux systèmes et services ordinaires, sachant que des interventions spécifiques axées sur le handicap seront également indispensables pour surmonter et éliminer les obstacles.



Inclusion du handicap

Une double approche de l'inclusion du handicap



Intégration

Intégration de l'inclusion du handicap dans les programmes sectoriels et intersectoriels, et dans les systèmes et structures organisationnels.



Ciblage

Actions et investissements ciblés afin de promouvoir les droits et le bien-être des enfants handicapés, ainsi que l'inclusion du personnel en situation de handicap.

Éliminer les obstacles à l'inclusion et fournir le soutien nécessaire

L'UNICEF accélérera ses actions relatives aux priorités stratégiques intersectorielles suivantes :

1. Prévention de la stigmatisation, de la discrimination, de la négligence et de la violence à l'égard des enfants handicapés, et promotion de la diversité et de l'inclusion.
2. Amélioration de l'inclusion du handicap dans les infrastructures, les services, les programmes, les lieux de travail et les plateformes de coordination.
3. Accès à des services de soutien intégrés dans la communauté, au travers des différents secteurs.
4. Accès aux technologies d'assistance (fauteuils roulants, appareils auditifs ou lunettes de vue) et aux services connexes.
5. Action en faveur de l'inclusion du handicap dans les contextes humanitaires et fragiles et les situations d'urgence, ainsi que dans tous les aspects de l'action humanitaire, de la consolidation de la paix et du développement.
6. Participation pleine et significative des personnes handicapées.



© UNICEF/UNI235459/Willocq



© UNICEF/UN0324951/



© UNICEF/UNI1310492/

Créer des environnements propices et accessibles et assurer leur suivi

Afin de créer les environnements propices et accessibles indispensables et d'assurer leur suivi, l'UNICEF mettra l'accent sur les stratégies programmatiques suivantes :

Données et recherche

Nous continuerons d'investir dans la recherche et l'obtention de données de qualité pour élaborer des stratégies fondées sur des données probantes et des plans d'action chiffrés, en vue de bâtir des communautés inclusives et accessibles, où toutes les personnes auront accès aux services de base. Nous poursuivrons également la collecte et le suivi des données probantes relatives à la participation des enfants handicapés et de leurs familles ou des personnes s'occupant d'eux.

Inclusion du handicap dans les politiques et les cadres juridiques

Nous utiliserons le pouvoir d'influence de nos plateformes mondiales et nationales pour plaider en faveur de l'instauration de politiques et de cadres juridiques tenant compte du handicap, ainsi que de l'évaluation des coûts et de la budgétisation de la mise en place d'infrastructures et de services intégrés et accessibles pour les enfants handicapés.

Nous ferons entendre la voix des enfants et des jeunes handicapés et mettrons en évidence les effets croisés de l'exclusion, de la discrimination et de la négligence, afin que les décideurs politiques comprennent la nécessité d'agir.

Renforcement des systèmes inclusifs

Nous collaborerons avec les gouvernements à la promotion de l'inclusion du handicap dans les systèmes nationaux, ainsi que dans les contextes humanitaires et fragiles et les situations d'urgence.

Nous encouragerons les gouvernements à intégrer l'accessibilité et la non-discrimination dans l'ensemble des pratiques et des réglementations. Nous aiderons les gouvernements à renforcer les capacités des fournisseurs de services.

Coordination intersectorielle

Nous renforcerons la coordination et la collaboration entre les différents secteurs thématiques, afin de travailler de manière plus efficace, et d'être unis dans l'action pour bâtir des communautés inclusives. Par exemple, pour qu'un établissement scolaire soit accessible et inclusif, il est indispensable de veiller à l'accessibilité des transports et des infrastructures. Il est également nécessaire que les spécialistes des programmes relatifs aux services EAH, à l'éducation, à la santé et à la nutrition, à la protection sociale et à la protection de l'enfance travaillent conjointement. La collaboration avec les parties prenantes et les gouvernements à tous les niveaux est essentielle pour que les enfants handicapés et leurs familles ou les personnes s'occupant d'eux aient accès à des services et à un soutien inclusifs et sans obstacles.

Innovation

Nous investirons dans des solutions innovantes nous permettant de nous adapter à l'évolution de la perception du handicap et d'améliorer son dépistage, l'évaluation des besoins et l'accessibilité des systèmes d'information.



© UNICEF/JUN0603139/Bejal



© UNICEF/JUN0425712/Sokol

Compte tenu de la prise de conscience croissante, au sein de l'UNICEF et dans le monde entier, de l'importance de la santé mentale durant l'enfance et l'adolescence ainsi que des problèmes posés par les changements climatiques, nous accélérerons également notre action et nos investissements en faveur de l'inclusion du handicap dans ces domaines. Nous examinerons de nouvelles solutions pour aborder l'inclusion du handicap dans le cadre de la réduction des risques de catastrophe et de la lutte contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement.

Technologies d'assistance

L'UNICEF possède le plus vaste entrepôt humanitaire au monde. L'envergure de notre Division de l'approvisionnement nous confère un pouvoir d'achat unique. Nous avons déjà pu acquérir des fauteuils roulants et des appareils auditifs de haute qualité, au coût unitaire le plus bas possible.

Nous augmenterons nos investissements dans les technologies d'assistance et les produits inclusifs, en continuant de les ajouter systématiquement à notre catalogue d'approvisionnement mondial et en veillant à ce qu'ils satisfassent aux normes de qualité définies par l'Organisation mondiale de la Santé.

Élimination de la stigmatisation et de la discrimination par le changement des comportements et des croyances

Nous éliminerons la stigmatisation et la discrimination en déployant des stratégies ciblées à grande échelle en matière de changement social et comportemental,

et en élargissant la mobilisation des communautés en faveur de l'inclusion.

Action humanitaire

Nous ferons de l'intégration du handicap un élément central de l'action et de la coordination humanitaires.

L'UNICEF veillera à ce que l'ensemble des services fournis, notamment dans les contextes humanitaires et fragiles et les situations d'urgence, soient inclusifs au regard du handicap et permettent d'établir des liens solides entre les programmes d'aide humanitaire et de développement.

Nous intégrerons une analyse des risques tenant compte du handicap dans les initiatives de consolidation des systèmes, afin de renforcer la résilience dans les contextes fragiles et sujets aux catastrophes.

Ressource

Des ressources et un financement suffisants sont indispensables pour bâtir des communautés inclusives. Nous collecterons des fonds et investirons dans les domaines de travail où l'obtention de résultats relève directement de la responsabilité de l'UNICEF.

Nous utiliserons les données pour établir des plans d'action chiffrés et plaiderons auprès des gouvernements, du secteur privé et d'autres donateurs afin qu'ils investissent et contribuent ainsi à fournir à toutes les personnes des services de base accessibles et inclusifs au regard du handicap.

Nous renforcerons les capacités et l'expertise du personnel de l'UNICEF pour promouvoir une approche de l'inclusion du handicap intégrée et fondée sur les droits.

« La Politique et stratégie d'inclusion du handicap de l'UNICEF définit une vision ambitieuse et des objectifs clairs pour l'ensemble de l'organisation, en vue de faire progresser l'inclusion du handicap. Nous avons besoin de VOUS – de votre engagement et de vos actions – pour faire en sorte que chaque enfant en situation de handicap ait les mêmes possibilités que les enfants non handicapés. Le changement commence avec moi, avec vous, avec chacun et chacune d'entre nous. »

Catherine Russell, Directrice générale de l'UNICEF



Facteurs de réussite

Ces stratégies programmatiques et organisationnelles s'appuieront sur les principaux facteurs de réussite suivants :

■ **Les partenariats** : L'UNICEF a conscience des bénéfices mutuels que peut apporter la collaboration avec, notamment, les organisations de personnes handicapées, les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales, les donateurs, la société civile et les employés de l'organisation en situation de handicap. Nous mettrons à profit les relations existantes et nous emploierons activement à nouer de nouveaux partenariats.

■ **Collaboration avec le secteur privé** : La collaboration avec le secteur privé peut être déterminante dans la concrétisation de la Politique et stratégie d'inclusion du handicap, et va bien au-delà du financement d'initiatives. Le rôle potentiellement joué par les entreprises sera crucial dans les actions de plaidoyer et de sensibilisation, le lancement de campagnes conjointes, l'emploi de personnes handicapées, le renforcement des compétences et l'offre de possibilités d'apprentissage, la conception de solutions et de technologies innovantes,

l'orientation des pratiques sur le lieu de travail et des capacités d'insertion professionnelles, ainsi que dans la fourniture des technologies et des produits d'assistance.

■ **Financement et mobilisation des ressources** : Des ressources et un financement suffisants doivent être affectés à tous les niveaux de l'organisation afin de garantir la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la Politique et stratégie d'inclusion du handicap.

■ **Leadership, responsabilité et coordination** : Au travers de la Politique et stratégie d'inclusion du handicap et de son cadre de responsabilité, l'ensemble des dirigeants de l'UNICEF s'engagent à accomplir des progrès significatifs, notamment grâce à des normes ambitieuses concernant la responsabilité en matière d'action.

Engagements

1. D'ici à 2025, l'UNICEF augmentera d'au moins 2 % ses dépenses budgétaires organisationnelles afin d'accélérer progressivement l'inclusion du handicap dans tous ses programmes et opérations, tant dans le domaine du développement que de l'action humanitaire, et s'engage à consacrer à celle-ci 10 % de ses dépenses totales d'ici à 2030.
2. D'ici à 2025, l'UNICEF augmentera progressivement le nombre d'employés handicapés d'au moins 2 % dans l'ensemble de ses bureaux, en vue d'atteindre 7 % de représentation d'ici à 2030.
3. D'ici à 2025, tous les bureaux régionaux de l'UNICEF emploieront à plein temps au moins une personne spécialiste du handicap dans le cadre de leurs programmes et de leurs opérations, laquelle sera chargée de coordonner et d'appuyer l'inclusion du handicap dans la région.
4. D'ici à 2025, 75 % du personnel de l'UNICEF aura suivi une formation à l'inclusion du handicap.
5. L'UNICEF produira des éléments probants à partir de l'exploitation des données et des études menées par une structure spécialisée (notamment le Centre d'excellence pour les données relatives aux enfants handicapés), afin d'orienter la conception des programmes et les investissements.
6. L'inclusion du handicap, en particulier des enfants handicapés, sera systématiquement intégrée dans les communications médiatiques et les actions de plaidoyer.
7. D'ici à décembre 2023, les directeurs des bureaux régionaux et des divisions du siège auront élaboré des plans d'action relatifs à la Politique et stratégie d'inclusion du handicap applicables à leur division ou région.

Évaluation des progrès au regard des engagements et des indicateurs existants



Cadre mondial de responsabilité et de suivi relatif à la DIPAS



Fondé sur les cadres normatifs de la CRC, CRPD, CEDAW

Mécanismes de coordination mondiale

L'UNICEF créera les groupes de travail suivants sur l'inclusion du handicap afin de coordonner et de suivre les progrès accomplis vers les objectifs programmatiques et organisationnels, et d'en rendre compte chaque année.

- **Un groupe de travail technique mondial sur l'inclusion du handicap dans les programmes**, chargé de coordonner et de suivre les programmes inclusifs au regard du handicap, et d'en rendre compte, sera formé par le ou la responsable mondial(e) des questions de handicap, sous la supervision de la Direction du Groupe des programmes. Ce groupe comprendra des spécialistes du handicap issus de chaque domaine thématique ; des données et de la recherche ; des opérations d'urgence ; de la communication mondiale et du plaidoyer ; de la Division de l'approvisionnement ; de l'innovation ; et des bureaux régionaux et de pays.
- **Un groupe de travail sur les opérations menées par l'UNICEF dans le cadre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap**, chargé de coordonner et de suivre les objectifs organisationnels de l'UNICEF en matière d'inclusion du handicap au regard de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, et d'en rendre compte, sera créé par le responsable de l'équipe Culture et diversité au sein du Bureau de la Direction générale, avec l'appui du ou de la responsable mondial(e) des questions de handicap et sous la supervision de la Direction générale adjointe à la gestion. Ce groupe inclura des représentants de la Division des ressources humaines, du Centre mondial de services partagés, de la Division des technologies de l'information et de la communication, de la Division de la gestion et de l'administration financières, de la Division de l'approvisionnement, du Bureau de l'évaluation et de l'équipe en charge du handicap au sein de la Direction du Groupe des programmes.



Conclusion

Notre Politique et stratégie d'inclusion du handicap décrit une vision ambitieuse du monde que nous souhaitons bâtir d'ici à 2030, et présente les stratégies et les investissements programmatiques et organisationnels nécessaires pour y parvenir.

Elle engage chacun et chacune d'entre nous à redoubler d'efforts pour fournir aux enfants des services et un soutien inclusifs au regard du handicap dans leur communauté. Elle appelle à une coordination sectorielle accrue afin d'accélérer et d'intensifier les résultats. Elle appelle à l'intégration du handicap dans l'ensemble de notre organisation à tous les niveaux, afin de promouvoir les droits, de respecter le vécu et de répondre aux besoins des nombreux enfants handicapés dans le monde. Pour honorer notre

engagement à ne laisser aucun enfant de côté, nous devons mettre à profit notre position privilégiée de catalyseur mondial du changement. La concrétisation de notre ambition de bâtir des communautés inclusives au regard du handicap nous rapprochera considérablement de la vision de l'UNICEF consistant à bâtir un monde adapté à chaque enfant.

Pour que l'UNICEF devienne un modèle d'inclusion et de diversité sur ses lieux de travail, et un chef de file mondial de l'inclusion du handicap, il doit investir dans le changement organisationnel. Il y va de notre responsabilité à toutes et tous d'inclure le handicap dans notre travail et dans notre monde, de manière consciente et active, et dans l'ensemble de nos activités, chaque jour.

L'inclusion du handicap commence avec vous, avec moi, avec chacun et chacune d'entre nous.





**L'inclusion du
handicap commence
avec vous, avec
moi, avec chacun et
chacune d'entre nous**

UNICEF
3 United Nations Plaza
New York, NY, 10017
États-Unis

Décembre 2022

<https://www.unicef.org/disabilities>

unicef  | pour chaque enfant